

Adhésion de la Ville de Besançon à l'Association Des Elus en charge du Sport (ANDES)

M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur : L'ANDES, Association Nationale des Elus en charge des Sports, est une association créée en 1995 par les élus des Villes du Top 16 de Rugby pour défendre les intérêts de ces collectivités face aux exigences de la Fédération.

Ses actions ont depuis cette date été nombreuses et l'ANDES a par exemple joué un rôle important auprès du Ministre des Sports et la saisine du Conseil d'Etat concernant la capacité d'accueil du public des stades de football, norme imposée par la Fédération Française de Football.

Depuis cette année, l'ANDES est représentée au CNAPS (Conseil National des Activités Physiques et Sportives) qui émet un avis sur tout nouveau projet de norme d'équipement sportif.

Par ailleurs le réseau créé par l'association permet de favoriser les échanges d'expériences entre élus et de constituer un espace de réflexion en matière de politique sportive.

Enfin, l'ANDES assure la défense des intérêts matériels et moraux de ses membres en toute matière relative aux activités et infrastructures sportives y compris par voie d'action ou d'intervention en justice.

Il est proposé que la Ville de Besançon adhère à cette association et désigne l'Adjoint au Maire en charge des Sports comme représentant de la Ville auprès de l'ANDES. Le montant annuel de la cotisation est de 1 500 €.

En cas d'accord, la dépense sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 011.40.6281/20000 qu'il conviendra d'abonder par un virement de crédits en provenance du chapitre 011.40.6042/20300.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- décider de l'adhésion à l'Association Nationale des Elus en charge des Sports,
- désigner M. Patrick BONTEMPS comme représentant de la Ville au sein de l'association,
- autoriser le virement de crédits mentionné précédemment.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 13 avril 2005.